



COVID-19 :

STOP AUX RUPTURES ABUSIVES DE PERIODES D'ESSAI !

Solidaires Informatique est sollicité par de nombreux.ses salarié.e.s qui voient leur période d'essai rompue en cette période de crise sanitaire lié au COVID-19.

Solidaires Informatique dénonce ces pratiques illégales et rappelle qu'il est interdit de rompre la période d'essai d'un salarié pour un autre motif que celui lié aux compétences du salarié à occuper son poste de travail. En conséquence, un employeur ne peut arguer de difficultés économiques pour rompre la période d'essai d'un salarié.

Solidaires Informatique soutiendra par tous les moyens tou.te.s les salarié.s victimes de ces abus.

La situation actuelle et la loi d'urgence sanitaire qui met à mal les acquis des salarié.e.s ne peuvent justifier ces comportements.

Le patronat n'a pas tous les pouvoirs, faisons respecter nos droits !